



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE
A/5361
14 décembre 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Dix-septième session
Points 33 et 94 de l'ordre du jour

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU DESARMEMENT

PROGRAMME ECONOMIQUE DE DESARMEMENT

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : Mlle Gay Sellers (Canada)

1. L'Assemblée générale, à sa 1129^{ème} séance plénière, le 24 septembre 1962, a renvoyé à la Deuxième Commission le point 33 de l'ordre du jour intitulé : "Conséquences économiques et sociales du désarmement" et à sa 1135^{ème} séance plénière, le 27 septembre 1962, le point 94 de l'ordre du jour intitulé : "Programme économique de désarmement".
2. A sa 797^{ème} séance, la Commission a décidé de procéder à l'examen conjoint de ces deux points, à partir du 15 novembre 1962. La Commission était saisie des documents ci-après relatifs à ces points de l'ordre du jour :
 - Une note du Secrétaire général sur les conséquences économiques et sociales du désarmement (A/5199);
 - Un rapport du Secrétaire général transmettant l'étude du Groupe consultatif (E/3593/Rev.1);
 - Des renseignements fournis par les gouvernements et des communications adressées par des organisations internationales (E/3593/Add.1-5);
 - Le chapitre II du rapport du Conseil économique et social^{1/}.
3. Les propositions ci-après relatives à cet ordre du jour ont été présentées à la Commission :
 - I) Projet de déclaration présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/C.2/L.646) et intitulé "Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des moyens et ressources libérés à la suite du désarmement";

^{1/} Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Supplément No 3 (A/5203)

- II) Un projet de résolution présenté par la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Malaisie, Madagascar, la Mauritanie, la République centrafricaine, la Turquie et le Venezuela, et intitulé "Conséquences économiques et sociales du désarmement" (A/C.2/L.647 et Add.1);
- III) Un projet de texte proposé par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/C.2/L.702/Rev.1) et intitulé "Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement".
4. Le projet de déclaration de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (A/C.2/L.646), qui a été présenté par son auteur lors de la 840ème séance, était ainsi conçu :

DECLARATION SUR L'AFFECTATION A DES BESOINS PACIFIQUES DES MOYENS ET
RESSOURCES LIBERES A LA SUITE DU DESARMEMENT

"Il y a trois ans, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a pris, sur l'initiative de l'Union soviétique, une décision sur le désarmement général et complet. Le Comité des dix-huit Etats, créé par l'Organisation des Nations Unies, a examiné à Genève, un projet de traité sur le désarmement général et complet. Bien que la majorité des Etats membres du Comité se soient prononcés en faveur de la conclusion du traité, il n'a pas été possible de parvenir à une décision positive.

Entre-temps, la course aux armements se poursuit. Les budgets militaires des Etats vont croissant. Les armes nucléaires et autres armes de destruction massive s'accumulent et se perfectionnent. Les peuples se trouvent en face d'une alternative : d'une part, le désarmement général et complet et la paix indestructible, d'autre part, le renforcement de la course aux armements et l'acheminement du monde vers une guerre thermonucléaire désastreuse.

Il est encore temps d'écarter le danger qui pèse sur le monde. Aux plans de renforcement de la course aux armements, aux plans d'agression militaire, les peuples du monde peuvent et doivent opposer leur plan de désarmement général et complet, leur programme d'amitié et de coopération économique pacifique.

L'Assemblée générale, s'inspirant de sa précédente décision en faveur du désarmement général et complet, estime nécessaire de faire la présente déclaration afin d'appeler maintenant l'attention des Etats et des peuples du monde entier sur l'aspect économique du désarmement.

/...

Le désarmement général et complet libérerait les Etats et les peuples du lourd fardeau des dépenses militaires; il permettrait d'utiliser chaque année, pour satisfaire les besoins pressants de l'humanité, la somme supplémentaire d'environ 120 milliards de dollars qui est actuellement consacrée à des fins militaires. En l'espace de 25 ans, les Etats auraient tiré du désarmement un gain total de 3 000 milliards de dollars. Cette somme équivaut approximativement à la valeur totale des richesses accumulées jusqu'ici grâce au travail des hommes sur tout le globe terrestre.

On pourrait également affecter aux besoins de l'économie pacifique et de l'amélioration de la vie des peuples les immenses richesses immobilisées actuellement sous forme d'armements, de munitions et de stocks stratégiques de tout ordre, et libérer en outre les dizaines de millions de personnes qui sont occupées dans les forces armées et dans l'industrie de guerre et dont les connaissances et les efforts pourraient contribuer à la vie pacifique.

L'Assemblée générale reconnaît, conformément aux conclusions auxquelles sont parvenus les groupes d'experts des Nations Unies qui ont étudié les aspects économiques du désarmement, que le transfert à des fins pacifiques des moyens et ressources que les Etats réservent actuellement à des fins militaires peut être effectué à l'avantage de tous les pays sans compromettre d'aucune manière leur économie nationale et que tous les problèmes de la période de transition liés à la réalisation du désarmement général et complet peuvent être résolus grâce à des mesures nationales et internationales appropriées.

Certes, le désarmement à lui seul ne résoudra pas toutes les difficultés que rencontrent les Etats et les peuples. Mais il aura incontestablement une heureuse influence sur l'économie de tous les pays et l'amélioration du bien-être de tous les peuples. Aucun pays ne manquera de possibilités pour l'utilisation pacifique des moyens et ressources libérés à la suite du désarmement général et complet.

Dans tous les pays industriellement développés de l'Occident - notamment aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France, dans la République fédérale d'Allemagne et en Italie - il est des besoins essentiels des peuples que la course aux armements empêche de satisfaire à maints égards.

/...

Ces pays devraient disposer de ressources considérables - que le désarmement général et complet peut libérer - pour construire des logements et des installations communautaires, réduire les impôts qui frappent la population, instaurer l'enseignement et les soins médicaux gratuits, assurer l'existence matérielle des personnes âgées, protéger les mères et les enfants et satisfaire les autres besoins économiques et sociaux des hommes. L'affectation des ressources à des fins pacifiques et l'accroissement de la production dans les branches civiles de l'économie augmenteront la demande de main-d'oeuvre, ce qui compensera entièrement le fléchissement de l'emploi consécutif à la cessation de la production d'armements.

Les pays socialistes prévoient dans leurs plans de développement économique et culturel et d'amélioration du bien-être de la population des réalisations économiques et culturelles accomplies à un rythme rapide. Dans le cadre du désarmement général et complet, ils pourraient affecter à des fins pacifiques et constructives telles que l'aménagement de nouvelles régions industrielles et le développement encore plus poussé de l'agriculture, de la science et de la technique, les ressources supplémentaires qu'ils sont obligés de consacrer à leur défense. Le désarmement permettrait aux pays socialistes d'accroître la production des biens de consommation des masses, et d'approvisionner plus rapidement et abondamment la population en denrées alimentaires, vêtements, et autres biens matériels.

Les pays économiquement peu développés qui abordent la réalisation des tâches immenses de la renaissance nationale tireraient également un profit énorme du désarmement.

L'aide fournie actuellement aux pays peu développés est infime si l'on songe à l'étendue de leurs besoins. Il leur faut d'immenses ressources pour s'arracher à l'état du retard dans lequel ils se trouvent, de la faim et de la misère. Le désarmement général et complet peut les leur procurer.

/...

Si, par exemple, l'on consacrait à l'aide au développement économique des pays peu développés, le cinquième des ressources que les Etats membres de groupements militaires et politiques réservent à des fins militaires on disposerait d'une somme de 20 milliards de dollars par an, soit 500 milliards de dollars pour une période de 25 ans. D'après les évaluations dont on dispose, on peut dire que grâce à cette somme, grâce aussi aux efforts entrepris sur le plan national et à l'utilisation des sources internes d'accumulation de capitaux, on pourrait permettre à tous les pays économiquement peu développés de rattraper au cours de la génération actuelle, c'est-à-dire dans les vingt à vingt-cinq prochaines années, leur retard économique et de se rapprocher du niveau actuel de production industrielle de pays avancés tels que le Royaume-Uni ou la France.

Grâce à ces ressources on pourrait, dans les pays peu développés d'Asie, d'Afrique, et d'Amérique latine, créer 30 à 40 centres industriels et énergétiques d'importance mondiale. Il faudra pour cela exploiter et utiliser largement les immenses ressources en énergie hydraulique, en pétrole, en gaz, en gisements de métaux ferreux et non ferreux ainsi que les autres richesses naturelles de ces pays. L'essor industriel permettra d'assurer la mise en valeur des régions agricoles avoisinantes sur la base de la technique moderne. Il existe de nombreux projets de ce genre. Il appartiendra aux Etats eux-mêmes de choisir parmi ces projets ceux qu'ils jugeront nécessaires de mettre en oeuvre et d'arrêter leur ordre de priorité. On peut cependant entrevoir dès à présent les lignes générales du programme de mesures qui transformeront l'aspect de continents tout entiers.

Dans l'Asie du Sud-Est où vit près du quart de la population du monde, il existe des projets d'aménagement d'ensemble des bassins des grands fleuves de cette région - le Gange, le Brahmapoutre, l'Indus, l'Iraouaddi et le Mékong - ainsi que des projets de mise en valeur des ressources naturelles variées de cette partie du monde. Grâce à ces projets on pourra, dans les régions les plus fertiles et les plus fortement peuplées de l'Inde,

/...

Pakistan, de la Birmanie, de la Thaïlande, du Laos, du Cambodge, et du Viet-Nam, construire des centrales hydro-électriques d'une capacité globale de plusieurs dizaines de millions de kilowatts, implanter d'importants centres industriels de diverses catégories, mettre sur pied de puissants systèmes d'irrigation pour arroser de nombreux millions d'hectares de terres. L'exécution de programmes de développement économique en Indonésie, en Malaisie, à Ceylan, et aux Philippines se traduirait également par une amélioration considérable de l'économie de ces pays.

Dans la région du Proche et du Moyen-Orient, l'utilisation dans l'intérêt des populations de l'Iran, de l'Irak, de la Turquie, de la Syrie, de l'Afghanistan et de la Péninsule arabe, des réserves de pétrole et de gaz ainsi que des autres richesses naturelles que l'on y trouve, permettrait de créer des centres gigantesques d'industries chimiques en vue de la fabrication d'un grand nombre de produits particulièrement utiles, notamment engrais, fibres artificielles, matériaux de construction, médicaments et importants produits de base industriels, et aussi de mettre sur pied d'autres entreprises industrielles.

En Afrique, d'après les projets et les évaluations actuelles, on pourrait créer plusieurs grands centres industriels et énergétiques d'importance mondiale.

Sur toute l'étendue du bassin du Nil on pourrait, en plus de la station hydro-électrique d'Assouan que l'on construit en ce moment dans la République arabe unie, créer aussi dans la région qui englobe le Soudan, l'Ethiopie, l'Ouganda et le Kenya, quelques grandes installations hydro-électriques. Cela permettrait d'irriguer dans cette région de nouvelles terres où l'on cultiverait le coton, le riz et d'autres produits agricoles particulièrement utiles, et d'y construire un certain nombre d'usines et de fabriques dans les secteurs des produits chimiques, de la construction de machines, des textiles, de l'industrie pétrolière et des produits alimentaires.

On pourrait créer un autre grand centre industriel et énergétique d'importance mondiale en Afrique du Nord grâce à l'exploitation du pétrole et du gaz du Sahara.

Un troisième site important se trouve dans la région arrosée par les fleuves de l'Afrique occidentale : la Volta, le Niger et le Konkouré. Les ressources considérables en énergie hydraulique qu'offrent ces fleuves peuvent servir à accélérer le développement industriel et agricole de cette région et aussi à étendre son réseau de voies de communication, actuellement très pauvre, celui-ci étant indispensable à la reconstruction économique du Ghana, de la Guinée, du Togo, de la Nigéria, du Cameroun, du Mali et d'autres pays.

On pourrait créer un quatrième grand centre industriel en exploitant les colossales réserves d'énergie que recèle le grand fleuve africain du Congo en puisant dans l'entrepôt géologique le plus riche du monde, situé dans la région du Katanga et de la Rhodésie du Nord.

Les pays d'Amérique latine pourraient, une fois le désarmement général et complet réalisé, abandonner leur système économique étroit fondé sur la monoculture et diversifier leur économie.

Selon les évaluations et les études dont on dispose on pourrait créer, dans les bassins fluviaux de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, du Venezuela et de la Colombie de grands centres hydrotechniques reliés à une station hydro-électrique d'une capacité globale de plusieurs millions de kilowatts. Grâce à l'exploitation de l'énergie hydraulique et des autres richesses naturelles des pays de ce continent, on pourrait mettre sur pied un certain nombre d'entreprises spécialisées notamment dans l'industrie métallurgique, l'industrie pétrolière et la construction de machines.

Les projets dont il est question ici ne relèvent pas de la fantaisie, ils sont bien réels et ils ont été élaborés par des hommes de science éminents compte tenu des dernières réalisations de la science et de la culture. Leur exécution transformerait radicalement à brève échéance l'aspect économique et culturel des régions encore arriérées du monde. En outre, on verrait apparaître dans ces régions de nouveaux centres culturels, il s'y créerait des établissements d'enseignement et des instituts de recherche scientifique, enfin il se formerait dans chaque pays des cadres nationaux d'ingénieurs, de techniciens, d'ouvriers qualifiés, d'économistes, d'agronomes, de spécialistes de la bonification des terres, de médecins et d'enseignants.

Le désarmement et l'affectation d'immenses ressources aux besoins pacifiques ouvriront de vastes perspectives au développement de la coopération pacifique entre les Etats sur la base de l'égalité des droits et de l'avantage mutuel. Le développement des échanges économiques internationaux et de l'aide mutuelle servirait les intérêts de tous les pays, grands et petits, qu'ils soient économiquement peu développés ou avancés; de plus, il assurerait l'augmentation de la production et donnerait du travail à d'autres millions d'êtres humains.

L'Assemblée générale,

Tenant compte de la déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des moyens et ressources libérés à la suite du désarmement et s'inspirant des nobles idées de paix et de coexistence pacifique,

Lance solennellement un appel aux gouvernements de tous les Etats en les priant instamment de multiplier leurs efforts en vue de réaliser dans les plus brefs délais le désarmement général et complet,

Invite tous les Etats à réaliser les fins de la présente Déclaration,

Prie le Secrétaire général par intérim d'engager, sans attendre la conclusion d'un traité de désarmement général et complet, avec les gouvernements des pays économiquement peu développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, des consultations qui dès maintenant sont nécessaires en vue de l'élaboration d'un programme international d'aide à ces pays visant à leur permettre de rattraper leur retard économique grâce à l'utilisation d'une partie des ressources libérées à la suite du désarmement général et complet, et de soumettre ce programme à l'examen de l'Assemblée générale à sa dix-huitième session ordinaire,

Exprime fermement sa foi dans le triomphe des principes de la raison et de la justice, dans l'instauration dans le monde entier de conditions telles que les guerres seront éliminées à jamais de la vie de la société et qu'à la course aux armements qui engloutit les ressources et les richesses colossales créées par de nombreuses générations d'êtres humains succèdera une vaste et fructueuse coopération entre les peuples en vue d'améliorer le bien-être sur terre."

5. Le projet de résolution présenté par la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, la Fédération de Malaisie, Madagascar, la Mauritanie, la République centrafricaine, la Turquie et le Venezuela (A/C.2/L.647 et Add.1), qui a été également présenté lors de la 840ème séance, était ainsi conçu :

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DU DESARMEMENT

"L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 1378 (XIV) et 1516 (XV),

Consciente du fait qu'un accord sur le désarmement serait d'une importance énorme pour l'accélération du progrès économique et social dans le monde, et, en particulier dans les pays en voie de développement,

Reconnaissant que tous les problèmes de transition liés au désarmement peuvent être réglés par des mesures nationales et internationales appropriées, que l'affectation à des fins pacifiques des ressources actuellement utilisées à des fins militaires peut se faire pour le plus grand bien de tous les pays et conduire à une amélioration de la situation économique et sociale dans le monde, et que le désarmement peut être réalisé dans tous les pays, non seulement sans porter atteinte à leur économie, mais même en favorisant très sensiblement le bien-être réel de leurs populations,

1. Exprime sa satisfaction du rapport du Secrétaire général transmettant l'étude sur les conséquences économiques et sociales du désarmement rédigée par un groupe d'experts consultants comme suite à la résolution 1516 (XV) de l'Assemblée générale;

2. Fait sienne la conclusion unanime du Groupe consultatif selon laquelle la réalisation du désarmement général et complet sous contrôle international n'apporterait que des bienfaits à l'humanité tout entière;

3. S'associe à la demande du Conseil économique et social (résolution 891 (XXXIV), par. 6 du dispositif) tendant à ce que les Etats Membres - en particulier ceux qui exécutent d'importants programmes militaires ou qui subissent fortement les répercussions de ces programmes - consacrent une attention accrue aux aspects précis des conséquences économiques et sociales

/...

du désarmement et entreprennent toutes études utiles sur la question, afin de mettre au point les renseignements, les plans et les mesures nécessaires propres à permettre les adaptations d'ordre économique et social qui seraient requises dans l'éventualité du désarmement et aux étapes successives menant vers le désarmement complet;

4. Prie le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session, le rapport qui sera préparé à l'intention du Conseil, comme suite à la résolution 891 (XXXIV) de celui-ci;

5. Affirme qu'en attendant la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet sous contrôle international efficace, les Etats Membres ne sauraient relâcher les efforts qu'ils déploient pour aider les pays en voie de développement et devraient, au contraire, redoubler d'efforts en ce sens."

6. La Commission a examiné les points 33 et 94 de l'ordre du jour à ses 840ème, 841ème, 843ème à 845ème, 847ème à 853ème, 862ème et 863ème séances.

7. A sa 843ème séance, la Commission a examiné un amendement de la Nigéria et du Pakistan (A/C.2/L.680) au projet de résolution des huit puissances (A/C.2/L.647 et Add.1), proposant l'insertion du nouvel alinéa ci-après entre le premier et le second alinéas du préambule :

"Rappelant en outre sa résolution 1710 (XVI) sur la Décennie des Nations Unies pour le développement, où elle demande la mise au point de propositions concernant notamment l'utilisation des ressources libérées par le désarmement en vue du développement économique et social, en particulier celui des pays sous-développés,".

8. A la 847ème séance, cet amendement a été accepté par les auteurs du projet de résolution des huit puissances.

9. A la 862ème séance, la Commission a été saisie d'un projet de texte révisé présenté par l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique (A/C.2/L.702/Rev.1) intitulé "Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement", qui était ainsi conçu :

Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des
ressources libérées à la suite du désarmement

"L'Assemblée générale,

Mue par le désir ardent d'assurer la paix et d'atteindre les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies, et rappelant ses résolutions 1378 (XIV) et 1516 (XV),

Constatant que la course aux armements se poursuit partout dans le monde, que les dépenses militaires des Etats sont colossales, que les armes de destruction massive conventionnelles, nucléaires et autres, s'accumulent et se perfectionnent et qu'en conséquence, il faut conclure d'urgence un accord relatif au désarmement général et complet sous contrôle international efficace,

Convaincue qu'il est encore temps d'écarter le danger mortel qui pèse sur le monde et de réaliser le désarmement général et complet sous contrôle international efficace,

Rappelant que, dans son rapport, le Groupe d'experts sur les conséquences économiques et sociales du désarmement (E/3593/Rev.1) estime à 120 milliards de dollars environ la somme que le monde consacre actuellement aux dépenses militaires, soit les deux tiers au moins du revenu national global de tous les pays sous-développés - et, d'après certaines estimations, un montant de l'ordre de grandeur de ce revenu,

Consciente de l'importance considérable qu'aurait un accord sur le désarmement pour l'accélération du progrès économique et social, dans l'intérêt de l'humanité,

Reconnaissant que tous les problèmes de transition liés au désarmement peuvent être réglés grâce à des mesures nationales et internationales appropriées, que l'affectation à des besoins pacifiques des ressources actuellement utilisées à des fins militaires peut être assurée dans des conditions qui soient à l'avantage de tous les pays et conduire à une amélioration de la situation économique et sociale dans le monde entier, et que le désarmement peut être réalisé dans tous les pays, non seulement sans porter atteinte à l'économie, mais encore en améliorant très sensiblement le bien-être réel de la population,

Rappelant sa résolution 1710 (XVI) sur la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui prévoit des propositions concernant notamment l'utilisation des ressources libérées par le désarmement aux fins du développement économique et social, en particulier des pays sous-développés,

Croyant que l'affectation à l'assistance en vue de la croissance économique des pays moins développés d'une partie des économies réalisées après un accord sur le désarmement, jointe à l'épargne intérieure et aux efforts accrus de ces pays eux-mêmes, permettrait à d'innombrables millions de personnes, dans les pays moins développés, d'améliorer sensiblement leur niveau de vie en l'espace d'une génération, grâce notamment à la création de nouveaux centres d'énergie et d'activité industrielle,

Convaincue que le désarmement et l'affectation d'immenses ressources aux besoins pacifiques ouvriraient de vastes perspectives au développement de la coopération pacifique et du commerce entre les Etats sur la base de l'égalité et des avantages mutuels, que le développement des échanges économiques internationaux et de l'aide mutuelle servirait les intérêts de tous les pays, grands et petits, qu'ils soient économiquement peu développés ou avancés, assurerait l'augmentation de la production et créerait de nouveaux emplois pour des millions d'êtres humains,

1. Fait solennellement appel aux gouvernements de tous les Etats pour qu'ils multiplient leurs efforts en vue de réaliser dans les plus brefs délais le désarmement général et complet sous contrôle international efficace;

2. Se déclare fermement convaincue du triomphe des principes de la raison et de la justice, de l'instauration dans le monde entier de conditions telles que la guerre sera bannie à jamais de la vie de la société et qu'à la course aux armements qui engloutit des ressources colossales succédera une vaste et fructueuse coopération entre les peuples en vue d'améliorer le bien-être sur terre;

3. Prend en considération le rôle important des Nations Unies dans l'organisation de l'aide internationale aux pays moins développés et dans l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement;

4. Exprime sa satisfaction à l'égard du rapport du Secrétaire général transmettant l'étude sur les conséquences économiques et sociales du

/...

désarmement rédigée par un groupe d'experts consultants comme suite à la résolution 1516 (XV) de l'Assemblée générale;

5. Fait sienne la conclusion unanime du groupe consultatif selon laquelle la réalisation du désarmement général et complet sous contrôle international n'apporterait que des bienfaits à l'humanité tout entière;

6. S'associe à la résolution 891 (XXXIV) du Conseil économique et social et fait sienne la demande figurant au paragraphe 6 du dispositif, tendant à ce que les Etats Membres - en particulier ceux qui exécutent d'importants programmes militaires ou qui subissent fortement les répercussions de ces programmes - consacrent une attention accrue aux aspects précis des conséquences économiques et sociales du désarmement et entreprennent toutes études utiles sur la question, afin de mettre au point les renseignements, les plans et les mesures nécessaires propres à permettre les adaptations d'ordre économique et social qui seraient requises dans l'éventualité du désarmement et aux étapes successives menant vers le désarmement complet, en tenant compte des besoins impératifs des pays en voie de développement;

7. Prie le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session, le rapport qui sera établi à l'intention du Conseil économique et social, comme suite à la résolution 891 (XXXIV) de celui-ci;

8. Invite le Secrétaire général et les gouvernements des pays en voie de développement à intensifier leurs efforts en vue d'établir et d'exécuter des projets judicieusement conçus et des plans de développement bien intégrés d'un caractère national et régional, comme le prévoit la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale, dont l'exécution pourrait être accélérée dans le cadre d'un programme économique de désarmement, dès l'instant où des ressources additionnelles seraient libérées comme suite à un accord de désarmement général et complet sous contrôle international efficace, et prie le Secrétaire général de présenter son rapport préliminaire à ce sujet à l'Assemblée générale, lors d'une prochaine session et, si possible, à la dix-huitième session;

9. Affirme qu'en attendant la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet sous contrôle international efficace, les Etats Membres ne doivent pas relâcher les efforts qu'ils déploient pour aider les pays en voie de développement mais doivent, au contraire, redoubler d'efforts en ce sens."

/...

10. Ce projet de texte a été présenté par ses auteurs. Le représentant du Venezuela a retiré, au nom de ses auteurs, le projet de résolution des huit puissances (A/C.2/L.647 et Add.1) et le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a retiré le projet de résolution présenté par sa délégation (A/C.2/L.646).

11. Les auteurs du projet de texte révisé (A/C.2/L.702/Rev.1) ont de nouveau remanié leur texte de la façon suivante :

- a) Au quatrième alinéa du préambule, le mot "annuelle" a été ajouté après les mots "120 milliards de dollars environ la somme" et les mots "revenu national global" ont été remplacés par les mots "revenu national annuel global";
- b) Au paragraphe 5 du dispositif, les mots "groupe consultatif" ont été remplacés par les mots "groupe d'experts consultants" et les mots "sous contrôle international" ont été supprimés.

12. La Commission a alors approuvé à l'unanimité le projet de texte révisé (A/C.2/L.702/Rev.1) tel qu'il avait été de nouveau remanié par ses auteurs.

Recommandation de la Deuxième Commission

13. La Commission recommande, par conséquent, à l'Assemblée générale, d'adopter le projet de texte suivant :

Déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement

L'Assemblée générale,

Mue par le désir ardent d'assurer la paix et d'atteindre les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies, et rappelant ses résolutions 1378 (XIV) et 1516 (XV),

Constatant que la course aux armements se poursuit partout dans le monde, que les dépenses militaires des Etats sont colossales, que les armes de destruction massive conventionnelles, nucléaires et autres, s'accumulent et se perfectionnent et qu'en conséquence, il faut conclure d'urgence un accord relatif au désarmement général et complet sous contrôle international efficace,

Convaincue qu'il est encore temps d'écarter le danger mortel qui pèse sur le monde et de réaliser le désarmement général et complet sous contrôle international efficace,

/...

Rappelant que, dans son rapport, le Groupe d'experts sur les conséquences économiques et sociales du désarmement (E/3593/Rev.1) estime à 120 milliards de dollars environ la somme annuelle que le monde consacre actuellement aux dépenses militaires, soit les deux tiers au moins du revenu national annuel global de tous les pays sous-développés - et, d'après certaines estimations, un montant de l'ordre de grandeur de ce revenu,

Consciente de l'importance considérable qu'aurait un accord sur le désarmement pour l'accélération du progrès économique et social, dans l'intérêt de l'humanité,

Reconnaissant que tous les problèmes de transition liés au désarmement peuvent être réglés grâce à des mesures nationales et internationales appropriées, que l'affectation à des besoins pacifiques des ressources actuellement utilisées à des fins militaires peut être assurée dans des conditions qui soient à l'avantage de tous les pays et conduire à une amélioration de la situation économique et sociale dans le monde entier, et que le désarmement peut être réalisé dans tous les pays, non seulement sans porter atteinte à l'économie, mais encore en améliorant très sensiblement le bien-être réel de la population,

Rappelant sa résolution 1710 (XVI) sur la Décennie des Nations Unies pour le développement, qui prévoit des propositions concernant notamment l'utilisation des ressources libérées par le désarmement aux fins du développement économique et social, en particulier des pays sous-développés,

Croyant que l'affectation à l'assistance en vue de la croissance économique des pays moins développés d'une partie des économies réalisées après un accord sur le désarmement, jointe à l'épargne intérieure et aux efforts accrus de ces pays eux-mêmes, permettrait à d'innombrables millions de personnes, dans les pays moins développés, d'améliorer sensiblement leur niveau de vie en l'espace d'une génération, grâce notamment à la création de nouveaux centres d'énergie et d'activité industrielle,

Convaincue que le désarmement et l'affectation d'immenses ressources aux besoins pacifiques ouvriraient de vastes perspectives au développement de la coopération pacifique et du commerce entre les Etats sur la base de l'égalité et des avantages mutuels, que le développement des échanges économiques internationaux et de l'aide mutuelle servirait les intérêts de tous les pays, grands et petits, qu'ils soient économiquement peu développés ou avancés, assurerait l'augmentation de la production et créerait de nouveaux emplois pour des millions d'êtres humains,

/...

1. Fait solennellement appel aux gouvernements de tous les Etats pour qu'ils multiplient leurs efforts en vue de réaliser dans les plus brefs délais le désarmement général et complet sous contrôle international efficace;
2. Se déclare fermement convaincue du triomphe des principes de la raison et de la justice, de l'instauration dans le monde entier de conditions telles que la guerre sera bannie à jamais de la vie de la société et qu'à la course aux armements qui engloutit des ressources colossales succèdera une vaste et fructueuse coopération entre les peuples en vue d'améliorer le bien-être sur terre;
3. Prend en considération le rôle important des Nations Unies dans l'organisation de l'aide internationale aux pays moins développés et dans l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement;
4. Exprime sa satisfaction à l'égard du rapport du Secrétaire général transmettant l'étude sur les conséquences économiques et sociales du désarmement rédigée par un groupe d'experts consultants comme suite à la résolution 1516 (XV) de l'Assemblée générale ;
5. Fait sienne la conclusion unanime du groupe d'experts consultants selon laquelle la réalisation du désarmement général et complet n'apporterait que des bienfaits à l'humanité tout entière;
6. S'associe à la résolution 891 (XXXIV) du Conseil économique et social et fait sienne la demande figurant au paragraphe 6 du dispositif, tendant à ce que les Etats Membres - en particulier ceux qui exécutent d'importants programmes militaires ou qui subissent fortement les répercussions de ces programmes - consacrent une attention accrue aux aspects précis des conséquences économiques et sociales du désarmement et entreprennent toutes études utiles sur la question, afin de mettre au point les renseignements, les plans et les mesures nécessaires propres à permettre les adaptations d'ordre économique et social qui seraient requises dans l'éventualité du désarmement et aux étapes successives menant vers le désarmement complet, en tenant compte des besoins impératifs des pays en voie de développement;
7. Prie le Secrétaire général de communiquer à l'Assemblée générale, à sa dix-huitième session, le rapport qui sera établi à l'intention du Conseil économique et social, comme suite à la résolution 891 (XXXIV) de celui-ci;

8. Invite le Secrétaire général et les gouvernements des pays en voie de développement à intensifier leurs efforts en vue d'établir et d'exécuter des projets judicieusement conçus et des plans de développement bien intégrés d'un caractère national et régional, comme le prévoit la résolution 1708 (XVI) de l'Assemblée générale, dont l'exécution pourrait être accélérée dans le cadre d'un programme économique de désarmement, dès l'instant où des ressources additionnelles seraient libérées comme suite à un accord de désarmement général et complet sous contrôle international efficace, et prie le Secrétaire général de présenter son rapport préliminaire à ce sujet à l'Assemblée générale, lors d'une prochaine session et, si possible, à la dix-huitième session;

9. Affirme qu'en attendant la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet sous contrôle international efficace, les Etats Membres ne doivent pas relâcher les efforts qu'ils déploient pour aider les pays en voie de développement mais doivent, au contraire, redoubler d'efforts en ce sens.
